



Approuvé par délibération
du conseil communautaire
en date du

14 DEC. 2020

Le Président,
Jean Christian REY

COURRIER ARRIVÉ
PRÉFECTURE DU GARD
06 JAN. 2021
D.G.L.

SCOT DU GARD RHODANIEN

CARTOGRAPHIE DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS
Secteur Sud

Document pour approbation

- Promouvoir un mode de développement vertueux**
 - Secteurs potentiels de développement : secteurs prioritaires pour l'accueil des nouveaux logements en densification et en extension
 - Secteurs stratégiques pour l'urbanisation et pour la densification urbaine
 - Secteurs stratégiques de renouvellement urbain
 - Quartiers gares
 - Enveloppe urbaine
 - Zones d'activités existantes
 - Zones commerciales
 - ... dans lesquelles des efforts de requalification et de densification doivent être réalisés
 - Projet d'extension de zones d'activités existantes (le nombre d'ha concerné est indiqué)
 - et zones commerciales
- Inscrire les projets dans la charpente paysagère**
 - Préserver les silhouettes villageoises
 - Recomposer des fronts urbains
 - Limite d'urbanisation sur les coteaux
 - Routes paysagères à protéger
 - Entrée de ville ou tronçons de route à requalifier
 - Maintenir les coupures vertes
- Mobilité**
 - Projet de déviation de Laudun-l'Ardoise et Bagnols-sur-Cèze
- Energies renouvelables**
 - Projets réalisés, en cours ou futurs de parcs photovoltaïques au sol
- Développer le territoire en adéquation avec ses ressources et les risques**
 - Intégrer les risques de ruissellement
 - Préserver l'espace de mobilité des cours d'eau
 - Protéger les captages d'adduction en eau potable (AEP)
 - Protéger les captages AEP prioritaires identifiés par le SDAGE
 - Extensions concernées par le risque inondation : possibilité d'urbanisation si une étude hydraulique en démontre la faisabilité
 - Extensions concernées par le risque feu de forêt
 - Codolet : pas de possibilité actuelle de densification du tissu urbain existant du fait du risque inondation par débordement (possibilité d'évolution au regard du PGRI en cours d'élaboration)
 - Carrière existante
- Préserver la trame verte et bleue**
 - Réservoirs de biodiversité boisés
 - Réservoirs de biodiversité agricoles
 - Réservoirs de biodiversité «mosaïques»
 - Réservoirs de biodiversité en devenir
 - Réservoirs de biodiversité «zones humides»
 - Cours d'eau faisant office de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques
 - Corridors écologiques à préserver
 - Corridors écologiques à renforcer
 - Corridors écologiques à restaurer
 - Continuums forestiers ou ouverts
- Préserver le capital agricole**
 - Terres agricoles de qualité à préserver sur le long terme

Sur cette cartographie, un certain nombre d'espaces y figurant ne sont pas concernés par des orientations graphiques. Ces espaces « en blanc » ne sont pas des espaces sans statut. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas préservés. Ils sont soumis aux orientations écrites du DOO.